

Lutter contre l'illettrisme

Un impératif économique et social

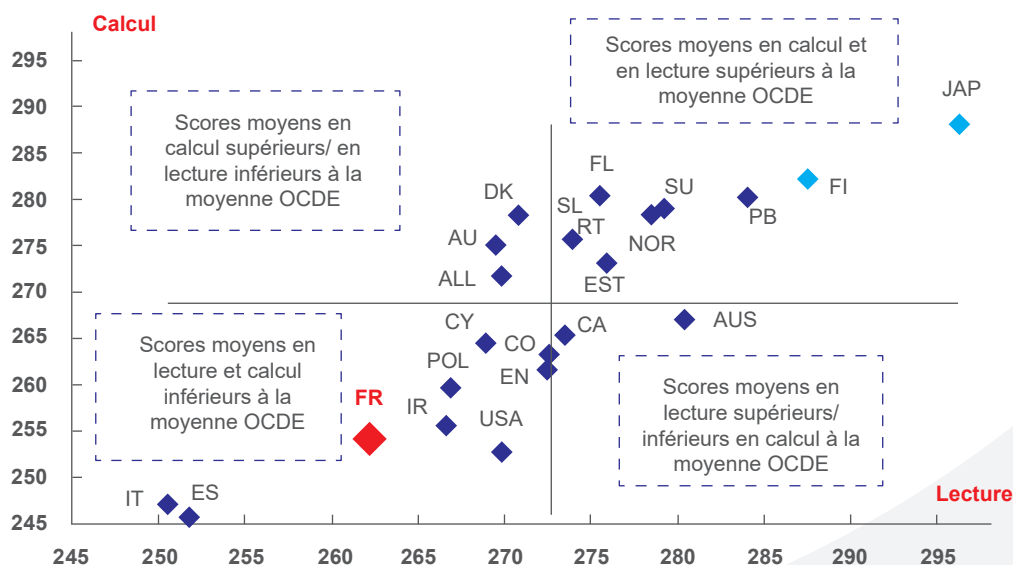
Quentin Delpech*, Nicolas Charles**

En 2011, sur le territoire métropolitain, 2,5 millions de personnes entre 18 et 65 ans ayant été scolarisées en France, soit 7 % de la population, sont en situation d'illettrisme¹. Au-delà de ce noyau, 22 % des adultes âgés de 16 à 65 ans ont un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres, selon l'enquête PIAAC de l'OCDE², publiée en 2013. De manière générale, le niveau moyen des adultes français en lecture et en calcul est parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. La part des adultes dotés d'un niveau faible de maîtrise des compétences en lecture est en France quatre fois plus élevée qu'au Japon et deux fois plus qu'en Finlande.

Ce constat sévère est préoccupant. Enjeu d'égalité et de cohésion sociale, la maîtrise des compétences de base est aussi un enjeu économique national. En plus d'accroître l'accès au marché du travail, la maîtrise de ces compétences favorise également la santé et l'engagement citoyen. Et à l'heure du numérique, elle est un levier crucial de développement économique.

Dans le prolongement du rapport *Quelle France dans 10 ans ?*, publié en 2014 par France Stratégie, cette *Note d'analyse* fixe un objectif ambitieux de réduction de la part des adultes en situation d'illettrisme : diviser par deux cette proportion d'ici à dix ans. Cela passe par l'affirmation d'un droit pour chaque individu à un socle minimum de compétences de base, et par un ensemble d'actions de prévention et d'accompagnement. Pour atteindre cet objectif, on estime qu'il faudrait consacrer environ 50 millions d'euros supplémentaires chaque année à la lutte contre l'illettrisme.

Maîtrise des compétences de base en lecture et en calcul dans les pays de l'OCDE



Lecture : en abscisses, le score moyen en littératie et en ordonnées, le score moyen en numératie.

Source : OCDE, PIAAC, 2013

* Département Travail Emploi, France Stratégie

** Maître de conférence en sociologie, Université de Bordeaux

1. Source : « Enquête Information et vie quotidienne », Insee-ANLCl (2012).

2. Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes.

INTRODUCTION

Savoir lire est pour chacun une condition essentielle de l'autonomie dans la vie quotidienne, comme de l'émancipation intellectuelle par l'accès aux œuvres de l'esprit. De surcroît, dans une société de la connaissance, le rôle du capital humain dans la performance des économies est déterminant. À l'horizon de dix ans, la France sera plus et mieux formée du fait de la substitution de générations nouvelles aux cohortes antérieures et de l'allongement de la scolarisation³, les générations les moins formées sortant progressivement du marché du travail.

Pour autant, cette tendance positive dissimule des réalités plus complexes. Le flux de « décrocheurs scolaires » reste élevé : chaque année, environ 140 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme équivalent au baccalauréat. Les inégalités face à la formation se cumulent dans le temps : les moins qualifiés, qui sont les plus exposés au chômage, sont ceux qui accèdent le moins aux dispositifs de formation, quels qu'ils soient.

Tableau 1 - Difficultés en compétences de base (en %)

	En difficulté à l'écrit	Dont difficultés graves ou fortes	Performances médiocres en calcul	Performances médiocres en compréhension orale
Sexe				
Hommes	17	13	13	15
Femmes	15	10	19	15
Âge				
18 - 29 ans	10	7	11	11
30 - 49 ans	14	10	11	13
40 - 49 ans	16	11	18	14
50 - 59 ans	21	15	22	17
60 - 65 ans	24	18	22	24
Pays de scolarisation				
Scolarisés hors de France dans une autre langue que le français	61	55	39	45
Scolarisés hors de France en français	31	25	21	24
Scolarisés en France	12	7*	14	13
Ensemble	16	11	16	15

* Les situations d'illettrisme, telles que définies par l'ANLCI.

Source : Insee (2011), Enquête Information et vie quotidienne ;

Enfin, même si l'accès des adultes à la formation continue s'est accru, il ne permet pas de compenser certaines insuffisances de la formation initiale et l'érosion des

compétences : les adultes français ont un niveau moyen de compétences élémentaires parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. Derrière la montée en qualification moyenne se cache ainsi un « noyau dur » d'individus en grandes difficultés (jeunes sans qualification et adultes en situation d'illettrisme), toujours alimenté par des flux sortants relativement constants depuis une dizaine d'années de jeunes sans diplôme ou en grandes difficultés : en 2011, 7 % de la population française métropolitaine âgée de 18 à 65 ans et ayant été scolarisée en France était en situation d'illettrisme⁴ (tableau 1). Au-delà de ce noyau, on trouve un halo d'adultes ayant des difficultés pour maîtriser les compétences de base : 22 % des adultes français âgés de 16 à 65 ans ont un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit. Ces situations induisent des risques importants de précarité et d'enfermement socio-professionnel, et peuvent brider la mobilité professionnelle et sociale des individus.

LES COMPÉTENCES DE BASE DES ADULTES FRANÇAIS

Un noyau d'individus en grandes difficultés : les situations d'illettrisme

La qualification d'illettrisme correspond à une définition précise : la « situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et à comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc. »⁵. Ces défaillances sont souvent compensées par l'acquisition d'autres compétences, sous la forme de stratégies d'accommodements qui ont permis une intégration dans le milieu professionnel et dans la vie sociale : plus d'une personne illettrée sur deux est en emploi ; sur l'ensemble de la population, 6 % des personnes en emploi y sont confrontées. Il reste toutefois que cette fragilité entraîne des risques majeurs de marginalisation professionnelle et sociale.

Si l'on prend une définition plus large de l'ensemble de la population française – sans tenir compte des conditions de scolarisation – le phénomène d'illettrisme est davantage diffus dans la mesure où la maîtrise des compétences est

3. Voir *Quelle France dans 10 ans ?*, France Stratégie (2014).

4. Les données présentées ici sont issues des travaux de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), voir ANLCI (2013), *L'évolution de l'illettrisme en France*, nouvelle édition, janvier.

5. Extrait de « Cadre national de référence pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base », ANLCI (2003).



fortement liée au pays et à la langue de scolarisation : 25 % des adultes scolarisés hors de France en français sont en situation d'illettrisme.

Le profil social des individus en situations d'illettrisme est renseigné grâce à l'enquête *Information Vie Quotidienne* (encadré 1). L'illettrisme concerne en moyenne davantage les hommes que les femmes et plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont plus de 45 ans. Pour autant, au-delà de cet « effet génération », les résultats aux évaluations en lecture de la journée Défense et Citoyenneté (JDC) soulignent que cette situation concerne encore les jeunes : 4,1 % des jeunes Français ayant au moins 17 ans ont des difficultés sévères en lecture.

Si la situation s'est globalement améliorée ces dernières années (en 2004, 9 % des adultes vivant en métropole et ayant été scolarisés en France étaient en situation d'illettrisme), il reste des noyaux durs : adultes au chômage (10 % des demandeurs d'emploi sont concernés), jeunes sortis du système scolaire sans qualification, allocataires des minima sociaux (trois fois plus souvent en situation d'illettrisme que l'ensemble de la population), jeunes vivant dans des zones urbaines sensibles (où le pourcentage de personnes concernées est deux fois plus élevé que dans la population de l'enquête).

Un halo : une proportion importante d'adultes maîtrisant mal les compétences de base

Les résultats de l'enquête PIAAC attestent pour la France d'un niveau moyen de compétences parmi les plus faibles des pays de l'OCDE ; d'une proportion importante d'adultes en difficulté face à l'écrit et aux informations chiffrées ; et d'une part très limitée d'adultes dont le niveau de maîtrise est élevé.

Les compétences en « littératie » et en « numératie » des adultes se situent parmi les plus basses des 24 pays participant à l'évaluation : 21^e en lecture et 19^e en calcul. Au-delà du niveau moyen, la France compte une proportion très faible d'adultes occupant les niveaux les plus élevés de performance face à l'écrit et au calcul : alors que 22,5 % des adultes japonais sont en mesure de comprendre et d'utiliser des informations complexes contenues dans différents textes et, à partir de là, de faire des déductions et d'argumenter par écrit de manière élaborée, moins de 8 % des adultes français sont en capacité de le faire (graphique 1). La France compte une proportion quatre fois plus élevée d'adultes ayant un niveau faible de maîtrise des compétences en lecture que le Japon, et deux fois plus que la Finlande.

Encadré 1 - Sources et méthodologies

Deux enquêtes, une nationale et une internationale, permettent de rendre compte de la maîtrise des compétences de base par la population adulte française : l'enquête IVQ (information vie quotidienne) et l'enquête PIAAC. L'enquête IVQ, réalisée par l'Insee en partenariat avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), concerne 14 000 adultes âgés de 18 à 65 ans tandis que celle de l'OCDE a été menée auprès de 7 000 Français âgés de 16 à 65 ans. Au-delà des différences de protocole, ces enquêtes envisagent de manière différente la notion même de compétences de base. L'enquête PIAAC privilégie une approche soucieuse d'évaluer la maîtrise des compétences dans un contexte d'utilisation des technologies de l'information et de la communication, impliquant ainsi une certaine familiarité des enquêtés avec l'outil informatique. L'enquête IVQ s'attache davantage à saisir les mécanismes permettant aux individus de faire face de manière autonome à des situations pratiques de la vie quotidienne : écrire une liste de courses, lire une notice de médicament, un mode d'emploi d'appareil ou une consigne de sécurité, rédiger un chèque, lire le carnet scolaire de son enfant, et bien sûr entrer dans la lecture d'un livre⁶. Cette enquête permet d'isoler les besoins liés strictement aux situations d'illettrisme. Au-delà de leur spécificité, les deux enquêtes dressent des constats proches dans différents domaines relatifs aux effets de la maîtrise des compétences de base : poids du diplôme initial, reproduction des inégalités sociales, spécificités sexuées, etc.

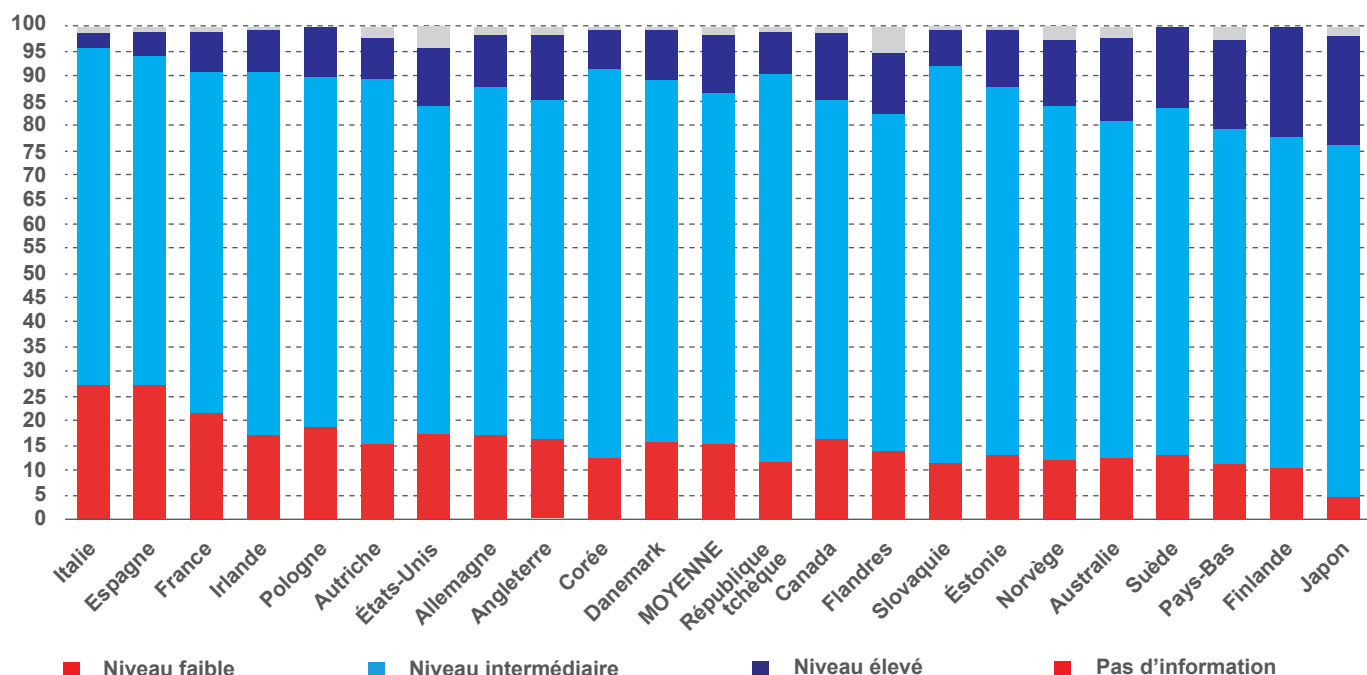
POURQUOI CETTE SITUATION ?

De jeunes générations mieux formées mais un flux persistant de jeunes en difficultés à leur sortie du système scolaire

Dans la majorité des pays, les générations les plus jeunes sont plus performantes que les autres, notamment en raison de l'augmentation du taux de scolarisation. En France, l'écart générationnel est particulièrement marqué : dans le domaine de l'écrit, 13 % des adultes âgés de 25 à 34 ans ont une maîtrise faible des compétences de base contre 34,5 % pour les 55-65 ans. Le mauvais classement des adultes français tient ainsi notamment aux performances des 45 ans et plus.

6. Jonas N., Lebrère A., Pommier P. et Troseille B. (2013), « Mesurer les compétences des adultes : comparaison de deux enquêtes », *Insee analyses*, n°13, octobre ; Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie-CNFPTLV (2013), *Prévention et lutte contre l'illettrisme*, rapport, décembre.

Graphique 1- Niveaux de maîtrise des compétences de base en lecture (en %)



Lecture : le niveau faible correspond aux niveaux 1 et inférieur à 1 dans la nomenclature de l'enquête PIAAC, le niveau intermédiaire aux niveaux 2 et 3, et le niveau élevé aux niveaux 4 et 5. En Italie, plus de 27 % des adultes ont un niveau faible en lecture et un peu plus de 3 % sont aux niveaux les plus élevés. L'ordre de classement des pays est déterminé par le niveau moyen. Source : OCDE, PIAAC, 2013.

Malgré une nette amélioration pour les jeunes générations, des difficultés dans la maîtrise des compétences de base persistent. L'enquête PISA sur les performances des élèves de 15 ans souligne, entre 2000 et 2012, une stabilité du score moyen des élèves français en compréhension de l'écrit, au-dessus de la moyenne OCDE, mais montre que les écarts de performance se sont creusés, la part des élèves peu performants ayant augmenté en 2012. Comme évoqué plus haut, les évaluations de la journée Défense et citoyenneté (JDC) estiment à 9,6 % la proportion des jeunes de 17 ans ne maîtrisant pas la lecture, sur les 750 000 jeunes ayant participé aux JDC, soit environ 72 000 jeunes. Les tests identifient des situations assimilables à de l'illettrisme parmi 4,1 % de l'ensemble des jeunes, soit environ 31 000 jeunes.

Un système de formation professionnelle peu équitable

Au-delà des compétences acquises en formation initiale, l'enquête PIAAC souligne l'impact de la formation continue et du milieu professionnel sur l'entretien des compétences tout au long de la vie mais aussi le fait que les compétences sont acquises et maintenues *via* d'autres sphères de la vie sociale, comme la vie associative. Alors que

les individus s'éloignent toujours plus de l'environnement scolaire, d'autres facteurs, comme la formation à l'âge adulte, les tâches effectuées dans le cadre professionnel et la pratique d'activités impliquant l'utilisation des compétences en lecture et en calcul dans le cadre privé, prennent de l'importance.

Si le taux de participation à la formation continue ne cesse de progresser en France comme dans la grande majorité des pays de l'OCDE, les inégalités d'accès selon le niveau de diplôme, l'âge, l'origine sociale ou encore le statut sur le marché du travail persistent : en 2012, 68 % des cadres ont eu accès à une formation professionnelle, contre 37 % des ouvriers, le taux d'accès à la formation des salariés est beaucoup plus élevé que celui des non-salariés (51 % contre 33 %), les seniors en emploi bénéficient beaucoup moins de formations que les autres actifs (entre 55 et 64 ans, un salarié sur trois accède à la formation contre un sur deux chez les 25 et 54 ans)⁷. L'accès à la formation varie par ailleurs fortement entre les secteurs d'activité : 23 % de taux d'accès dans l'agriculture et 38 % dans la construction alors que les taux d'illettrisme y sont particulièrement élevés. D'autres secteurs sont au niveau ou juste au-dessus de la moyenne nationale, comme l'industrie, le BTP et les activités de service liées à la personne.

7. Source : Insee (2012), *Enquête sur la formation des adultes*.

MAÎTRISE DES COMPÉTENCES DE BASE ET INSERTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Un enjeu social...

La récente enquête PIAAC souligne, au-delà des parcours de formation, les effets positifs de la maîtrise des compétences de base chez les adultes sur d'autres indicateurs comme le bien-être individuel⁸. Les individus possédant un niveau faible en lecture sont par exemple plus exposés, en comparaison des individus les plus compétents, au risque d'être en mauvaise santé⁹ : « *en moyenne, la probabilité que les adultes qui obtiennent un score inférieur ou égal au niveau 1 sur l'échelle de compétence en littératie indiquent un état de santé moyen à mauvais est plus du double de celle des adultes atteignant le niveau 4 ou 5* »¹⁰. La maîtrise des compétences influence par ailleurs la propension des individus à s'engager dans le cadre public et collectif, à travers des activités associatives ou bénévoles. Enfin, en termes de cohésion sociale, les résultats de PIAAC suggèrent que la maîtrise des compétences de base est un ferment de la confiance en autrui.

... mais aussi économique

Au niveau macroéconomique, l'enquête PIAAC montre que les pays dont la part d'adultes dotés d'un niveau de compétences de base élevé est forte, et celle possédant un niveau faible est limitée, sont ceux dont le revenu par habitant est le plus important¹¹. De manière concrète, la maîtrise des compétences de base s'avère déterminante pour la participation au marché du travail. Toujours d'après les résultats de l'enquête PIAAC, plus le niveau de maîtrise des compétences de base est important, plus la probabilité d'être en emploi et d'obtenir une rémunération élevée est forte. À peine plus de la moitié des adultes dont le niveau est faible – inférieur ou égal au niveau 1 – en lecture ont un emploi, ils sont quatre adultes sur cinq parmi ceux qui se situent aux niveaux les plus élevés de maîtrise (niveaux 4 ou 5).

Enfin, la polarisation de la qualification du travail, marquée par le dynamisme de la création d'emplois aux deux extrêmes des niveaux de qualification et facilitée par la diffusion de la révolution numérique, implique une augmentation de la demande de compétences dites « non routinières », de compétences cognitives ou encore communicationnelles, qui ne peuvent être remplacées par les nouvelles technologies. Ces compétences dépendent fortement du socle de compétences dites « génériques » comme la compréhension de l'écrit, la maîtrise du calcul ou encore la capacité à résoudre des problèmes. La société de

la connaissance signifie une dépendance accrue aux compétences génériques et rend ainsi cruciaux leur acquisition et leur entretien tout au long de la vie.

AGIR SUR LE « NOYAU » : DIVISER PAR DEUX LA PROPORTION D'ADULTES EN SITUATION D'ILLETTRISME D'ICI 2025

Au-delà des politiques scolaires visant l'amélioration de la maîtrise des compétences de base, lutter contre l'illettrisme est un préalable aux politiques d'accès à la qualification.

Avec l'arrivée de nouvelles générations mieux formées, et en poursuivant les actions de lutte contre l'illettrisme dispensées aujourd'hui, le taux d'illettrisme devrait passer mécaniquement d'ici 2025 de 7 à 5,4 % de la population (tableau 2). Une politique volontariste pourrait viser un taux de 3,5 % pour tous les adultes, soit une division par deux de la proportion des adultes en situation d'illettrisme à l'horizon de dix ans, dans le sillage des travaux du CNFPTLV sur les politiques de lutte contre l'illettrisme¹².

Tableau 2 - Taux d'illettrisme (en %)

	Population totale	18-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans
2004	9	4,5	6	9	13	14
2011	7	4	5,5	7,5	8	12
2025 (effet démographique mécanique*)	5,4	3,5	3,7	4,9	6,7	7,8
2025 objectif volontariste	3,5	3,5**	3,5	3,5	3,5	3,5
Écart entre effet mécanique et objectif	1,9	0***	0,2	1,4	3,2	4,3

* Effet dû au décalage des taux d'illettrisme vers les plus âgés, avec l'hypothèse que les nouvelles générations arrivent à 18 ans avec un taux de 3,5 % d'illettrisme.

** L'action menée auprès des jeunes identifiés lors des JDC (voir infra) aura pour effet de faire baisser le taux d'illettrisme pour cette tranche d'âge.

*** L'action vise le flux des jeunes en grande difficulté à l'écrit identifiés dans le cadre de la JDC, soit 31 000 jeunes par an.

Source : ANLCI (2004 et 2011), calculs France Stratégie (projections 2025).

Agir pour les seniors et pour les jeunes

Le tableau 3 montre que l'écart entre la poursuite mécanique de la baisse des situations d'illettrisme – les anciennes générations étant touchées plus fortement que les nouvelles – et l'objectif des 3,5 % à tous les âges implique de former 740 000 adultes, dont prioritairement les plus de 45 ans (620 000 individus, soit environ 83 % du total). Au vu de

8. Ibid.

9. Ici, des effets de composition jouent, notamment le poids du type d'activités professionnelles, plus ou moins exposées au risque d'accident du travail.

10. Ibid., p. 259.

11. OECD, *op. cit.*

12. CNFPTLV (aujourd'hui CNEFOP), *op. cit.*

l'enquête PIAAC, le classement de la France est principalement imputable aux plus de 45 ans dans la mesure où les générations les plus jeunes maîtrisent mieux que les autres les compétences de base.

Réduire le risque d'illettrisme pour tous les âges est un choix fort, qui se discute – on pourrait se focaliser sur la jeunesse en considérant que l'« investissement » est plus utile. Il reste que, dans un contexte de faible accès à la formation, de l'allongement de la vie professionnelle et d'intensification des changements technologiques, un ciblage des seniors se justifie tout autant qu'une prise en compte des situations d'illettrisme chez les jeunes identifiés lors des journées JDC. L'action volontariste proposée ici viserait une réduction du stock mais aussi du flux des jeunes identifiés en situation de grandes difficultés sur les compétences de base dans le cadre des JDC, soit 740 000 adultes et 31 000 jeunes.

Tableau 3 - Population en situation d'illettrisme (en millions d'individus) stock

	Population totale	18-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans
2004	3,1*					
2011	2,75**	0,25	0,43	0,65	0,68	0,94
2025 (effet démographique mécanique)	2,11	0,22	0,29	0,41	0,55	0,64
2025 objectif volontariste	1,37	0,22	0,28	0,29	0,29	0,29
Écart entre effet mécanique et objectif	0,74	0***	0,02	0,12	0,26	0,36

* Chiffre ANLCI.

** Chiffre obtenu par calcul. En fait, le chiffre ANLCI est de 2,5 millions d'individus.

*** L'action vise le flux des jeunes en grande difficulté à l'écrit identifiés dans le cadre de la JDC, soit 31 000 jeunes.

Source : ANLCI (2004 et 2011), calculs France Stratégie (projections 2025)

Des dotations spécifiques aux situations d'illettrisme

Dans le cadre des politiques actuelles d'individualisation des droits à la formation, notamment à travers le compte personnel de formation (CPF), des dotations spécifiques pour les personnes en situation d'illettrisme seraient mises en place afin d'assurer un socle minimum de compétences de base pour tous¹³. Ce droit viserait un objectif de réduction drastique sur dix ans du nombre de personnes en situation d'illettrisme en octroyant une dotation en heures

de formations, spécifiquement adaptées à l'acquisition des compétences génériques¹⁴, sur la base de 150 heures, soit environ 2 000 euros (encadré 2).

Encadré 2 - Hypothèses sur le coût de la formation pour l'acquisition de compétences clefs

On dispose de deux sources de chiffrage pour évaluer le coût des formations pour l'acquisition des compétences de base : 1) des formations organisées par Pôle Emploi, auprès des actifs ne possédant pas les compétences de base pour trouver un emploi. 40 000 individus ont été formés dans le programme « compétences clés » pour un budget de 53,1 millions (PLF¹⁵ 2014) soit 1 326 euros par individu formé ; 2) les formations permettant de sortir d'une situation d'illettrisme, dont le coût moyen est estimé par l'ANLCI à 2 250 euros par individu (150 h x 15 euros par heure). La gravité variable des situations d'illettrisme justifie des dotations adaptées à chaque individu. Une base de coût de formation de 2 000 euros peut donc être retenue. Ce chiffrage tient uniquement compte du coût des formations et non, à ce stade, d'autres dépenses (celles de la vie courante, paiement des salaires des actifs en formation).

Un recalibrage des financements

Un recalibrage des financements actuellement fléchés sur la lutte contre l'illettrisme est nécessaire pour remplir cet objectif. On peut estimer qu'environ 160 millions d'euros par an sont actuellement dédiés aux politiques de lutte contre l'illettrisme (encadré 3). En regard, les besoins annuels de financement pour réduire sensiblement les situations d'illettrisme, à la fois auprès des jeunes générations et des adultes, sont estimés à environ 210 millions d'euros par an (encadré 3). Il faudrait ainsi une augmentation d'environ 30 % des financements annuels existants.

Encadré 3 - Sources actuelles de financement et besoins estimés

Les politiques de lutte contre l'illettrisme sont dotées d'environ 160 millions d'euros par an, si l'on prend en compte les différentes sources de financement existantes : celles des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) sur les compétences de base, avec deux appels à projets : « illettrisme » doté de 24,5 millions d'euros et « socle de connaissances et de compétences de base » doté de 30 millions, les deux sur la période 2013-2015,

13. Ce socle ferait partie de celui des connaissances et compétences professionnelles, plus large et dont les contours ont été précisés par le décret du 15 février 2015. Il fait l'objet d'une certification de la COPANEF (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation) et permet d'accéder au dispositif – et au financement – de formation, notamment le CPF.

14. Cette base de calcul vise à atteindre le niveau au-dessus duquel une personne est sortie de l'illettrisme (degrés 1 et 2 du cadre national de référence pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base).

15. Projet de loi de finances.

soit 54,5 millions sur trois ans (18 millions par an) ; les dépenses des Régions, environ 90 millions en 2010¹⁶ ; celles de l'État à travers le programme compétences clés du ministère de l'Emploi, 53 millions d'euros¹⁷. Il existe par ailleurs des financements privés (fondations d'entreprises, vers le milieu associatif notamment).

Les besoins de financement pour atteindre l'objectif de réduction du taux d'illettrisme sont estimés à environ 210 millions d'euros par an. Pour rappel, selon les données issues de la Journée Défense et Citoyenneté, 31 000 jeunes sont repérés chaque année comme étant en situation d'illettrisme. Ainsi, pour les nouvelles générations, à hauteur de 2 000 euros de dotations par jeune, le financement annuel s'élèverait à 62 millions d'euros (31 000 individus x 2 000 euros). Pour les adultes, il convient de former 740 000 personnes (tableau 3) sur 10 ans soit 74 000 par an. On peut alors estimer les besoins annuels à environ 148 millions d'euros par an (74 000 formations x 2 000 euros).

Ainsi, le recalibrage des financements dédiés à la lutte contre l'illettrisme est évalué à environ 50 millions d'euros par an (+ 30 %).

AVEC CE DROIT, DES ACTIONS CONCRÈTES

La lutte contre l'illettrisme requiert une mobilisation de tous les acteurs. C'est probablement là que réside la principale difficulté car il faudra bien identifier les personnes en situation d'illettrisme, parfois stigmatisées et souvent éloignées des dispositifs d'action publique, notamment pour cacher leurs difficultés.

Une action précoce

Au-delà des politiques menées dans le cadre scolaire (nouveau socle commun, refondation de l'éducation prioritaire...), lutter contre l'illettrisme nécessite de s'attaquer à ces situations chez les jeunes afin d'agir précocement. Le seul moment d'objectivation de cette situation d'illettrisme pour la quasi-totalité de la population française reste la Journée Défense et Citoyenneté.

La JDC est non seulement un outil de mesure du niveau d'illettrisme mais également un moyen d'orienter les parcours individuels et, le cas échéant, d'accorder une

dotation aux jeunes identifiés. Cela requiert la mise en place d'un pilotage interministériel, un signalement systématique des situations d'illettrisme qui aboutisse à un accompagnement individuel et à son financement dédié. Parmi ces jeunes, une partie n'est plus scolarisée, en emploi ou non. Outre leur prise en charge dans le cadre de la lutte contre le décrochage, ces jeunes pourraient se voir octroyer une dotation mobilisable à la suite d'un accompagnement par le service public de l'orientation¹⁸.

Mais près de la moitié des jeunes en situation d'illettrisme sont encore scolarisés. Les évaluations de l'ANLCI montrent que des dispositifs de soutien personnalisé au sein des établissements scolaires sont plus efficaces que l'externalisation de la prise en charge. Les fonds, à la même hauteur que ceux de la formation professionnelle, pourraient être alloués aux établissements afin qu'ils agissent de façon autonome pour renforcer l'accompagnement de ces jeunes.

Une action ciblée

L'illettrisme touche aussi massivement les adultes, notamment les plus âgés, c'est pourquoi il convient également de réduire drastiquement les situations d'illettrisme parmi les adultes.

L'identification de ces adultes est cruciale : elle suppose la mobilisation de l'ensemble des acteurs, dans l'entreprise (partenaires sociaux, managers...) et au niveau des branches professionnelles¹⁹. Le développement du conseil en évolution professionnelle (CEP) pourra servir à renforcer la détection et la prise en charge des actifs en situation d'illettrisme, afin de les encourager à mobiliser leurs droits à la formation. La réflexion sur la mise en œuvre d'un compte personnel d'activité à horizon 2017 peut également intégrer cette dimension²⁰. Des ciblage spécifiques sur des secteurs économiques gagneraient également à être entrepris ou renforcés, notamment dans les secteurs du BTP ou encore de l'agriculture, à travers des actions de communication et des moyens pour la formation, et l'implication des branches professionnelles.

En dehors du monde du travail, des étapes peuvent s'avérer particulièrement importantes pour la détection des situations d'illettrisme. Il convient notamment de prendre en charge les parents dont les enfants font leur entrée à l'école et qui désirent les suivre et les aider dans leurs parcours d'apprentissage. Les « actions éducatives familiales²¹ » s'inscrivent dans cette logique et devraient être amplifiées.

16. CNFPTLV, *op. cit.*

17. PLF 2014.

18. Ce dispositif devra s'articuler avec le droit au retour en formation initiale pour les décrocheurs, consacré par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École.

19. Voir CNFPTLV (*op. cit.*), ses propositions sur les actions de sensibilisation et de mobilisation des partenaires sociaux au niveau de l'entreprise et des branches.

20. Voir la Commission pilotée par France Stratégie qui doit rendre ses travaux à l'automne 2015.

21. Une action éducative familiale est une action menée avec des adultes qui sont aussi parents et pour qui la non maîtrise des compétences de base rend difficile l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les chances qu'ont les individus d'accéder à un emploi, mais aussi leur bien-être et même leur santé dépendent étroitement de leurs capacités à maîtriser les compétences de base de littératie et de numératie²². Le constat d'un recul de l'illettrisme chez les adultes français, 7 % en 2011 contre 9 % en 2004, est un signal positif. Mais l'illettrisme touche encore 2,5 millions d'adultes.

Une augmentation des financements dévolus à la lutte contre l'illettrisme, de l'ordre de 30 % des sommes aujourd'hui engagées, permettrait d'atteindre un objectif ambitieux de réduction par deux du taux d'illettrisme d'ici à 2025. Cette augmentation d'environ 50 millions d'euros par an, n'implique pas nécessairement une dépense budgétaire supplémentaire ; elle pourra être principalement couverte par les fonds mutualisés de la formation professionnelle, notamment *via* le financement dédié au compte personnel de formation. Cette évolution peut sembler modeste au vu de son coût. Elle est pourtant ambitieuse et devrait être considérée comme une priorité au regard des effets escomptés sur la société française. Il ne s'agit pas que de ressources financières. Au-delà, un ensemble de mesures de détection, de suivi et de formation tout au long de la vie doivent être mises en place et/ou renforcées pour parvenir à cet objectif.

Mots clés : illettrisme ; formation ; adultes ; décrochage scolaire ; insertion

22. OECD, *op. cit.*

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs.

Directeur de la publication : Jean Pisani-Ferry, commissaire général ; directrice de la rédaction : Selma Mahfouz, commissaire adjointe ;
impression : France Stratégie ; dépôt légal : août 2015 - N° ISSN 1760-5733 ;
contact presse : Jean-Michel Roullé, responsable du service Édition-Communication, 01 42 75 61 37, jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



France Stratégie est un organisme de concertation et de réflexion. Son rôle est de proposer une vision stratégique pour la France, en expertisant les grands choix qui s'offrent au pays. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec tous les acteurs pour enrichir l'analyse ; proposer des recommandations au gouvernement. France Stratégie joue la carte de la transversalité, en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.